

Décisions

Décision 9965, 17 décembre 2012

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (chapitre M-35.1)

Prix du lait de consommation — Modification

Veillez prendre note que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a, après avoir considéré les observations des personnes intéressées, pris la Décision 9965 du 17 décembre 2012 par laquelle elle édicte un Règlement modifiant le Règlement sur les prix du lait de consommation.

Veillez de plus noter que cette décision est soustraite de l'application des sections III et IV de la Loi sur les règlements (chapitre R-18.1) en vertu de l'article 203 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (chapitre M-35.1).

Le secrétaire par intérim,
ÉRIC ANDRIAMANJAY

Règlement modifiant le règlement sur les prix du lait de consommation *

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (chapitre M-35.1, a. 40.5)

I. Ce règlement est modifié par le remplacement de l'Annexe A par la suivante :

ANNEXE A

(art. 3, 3.1 et 4)

RÉGION 1

3,25 % de matière grasse

Contenant	Prix au détaillant minimum	Prix au détaillant maximum	Prix à domicile minimum	Prix à domicile maximum
1 litre	1,67 \$	1,82 \$	1,75 \$	1,90 \$
1,5 litre	2,50 \$	2,73 \$	2,60 \$	2,83 \$
2 litres	3,30 \$	3,60 \$	3,41 \$	3,71 \$
4 litres	6,32 \$	6,92 \$	6,54 \$	7,14 \$

2,00 % de matière grasse

Contenant	Prix au détaillant minimum	Prix au détaillant maximum	Prix à domicile minimum	Prix à domicile maximum
1 litre	1,61 \$	1,76 \$	1,69 \$	1,84 \$
1,5 litre	2,41 \$	2,64 \$	2,51 \$	2,74 \$
2 litres	3,17 \$	3,47 \$	3,28 \$	3,58 \$
4 litres	6,08 \$	6,68 \$	6,30 \$	6,90 \$

* Les dernières modifications au Règlement sur les prix du lait de consommation (chapitre M-35.1, r. 206) ont été approuvées par le règlement édicté par la Décision 9805 du 8 décembre 2011 (2011, G.O. 2, 5823). Les autres modifications apparaissent au « Tableau des modifications et Index sommaire » de l'Éditeur officiel à jour au 1^{er} juillet 2012.

1,00 % de matière grasse

Contenant	Prix au détaillant minimum	Prix au détaillant maximum	Prix à domicile minimum	Prix à domicile maximum
1 litre	1,54 \$	1,69 \$	1,62 \$	1,77 \$
1,5 litre	2,31 \$	2,54 \$	2,41 \$	2,64 \$
2 litres	3,04 \$	3,34 \$	3,15 \$	3,45 \$
4 litres	5,82 \$	6,42 \$	6,04 \$	6,64 \$

0,00 % de matière grasse

Contenant	Prix au détaillant minimum	Prix au détaillant maximum	Prix à domicile minimum	Prix à domicile maximum
1 litre	1,48 \$	1,63 \$	1,56 \$	1,71 \$
1,5 litre	2,22 \$	2,45 \$	2,32 \$	2,55 \$
2 litres	2,94 \$	3,24 \$	3,05 \$	3,35 \$
4 litres	5,61 \$	6,21 \$	5,83 \$	6,43 \$

Les prix maximums ne s'appliquent pas aux laits « UHT », « biologique » et « à valeur ajoutée ».

RÉGION 2

3,25 % de matière grasse

Contenant	Prix au détaillant minimum	Prix au détaillant maximum	Prix à domicile minimum	Prix à domicile maximum
1 litre	1,73 \$	1,88 \$	1,81 \$	1,96 \$
1,5 litre	2,59 \$	2,82 \$	2,69 \$	2,92 \$
2 litres	3,42 \$	3,72 \$	3,53 \$	3,83 \$
4 litres	6,52 \$	7,12 \$	6,74 \$	7,34 \$

2,00 % de matière grasse

Contenant	Prix au détaillant minimum	Prix au détaillant maximum	Prix à domicile minimum	Prix à domicile maximum
1 litre	1,67 \$	1,82 \$	1,75 \$	1,90 \$
1,5 litre	2,50 \$	2,73 \$	2,60 \$	2,83 \$
2 litres	3,29 \$	3,59 \$	3,40 \$	3,70 \$
4 litres	6,28 \$	6,88 \$	6,50 \$	7,10 \$

1,00 % de matière grasse

Contenant	Prix au détaillant minimum	Prix au détaillant maximum	Prix à domicile minimum	Prix à domicile maximum
1 litre	1,60 \$	1,75 \$	1,68 \$	1,83 \$
1,5 litre	2,40 \$	2,63 \$	2,50 \$	2,73 \$
2 litres	3,16 \$	3,46 \$	3,27 \$	3,57 \$
4 litres	6,02 \$	6,62 \$	6,24 \$	6,84 \$

0,00 % de matière grasse

Contenant	Prix au détaillant minimum	Prix au détaillant maximum	Prix à domicile minimum	Prix à domicile maximum
1 litre	1,54 \$	1,69 \$	1,62 \$	1,77 \$
1,5 litre	2,31 \$	2,54 \$	2,41 \$	2,64 \$
2 litres	3,06 \$	3,36 \$	3,17 \$	3,47 \$
4 litres	5,81 \$	6,41 \$	6,03 \$	6,63 \$

Les prix maximums ne s'appliquent pas aux laits « UHT », « biologique » et « à valeur ajoutée ».

RÉGION 3

3,25 % de matière grasse

Contenant	Prix au détaillant minimum	Prix au détaillant maximum	Prix à domicile minimum	Prix à domicile maximum
1 litre	1,94 \$	2,09 \$	2,02 \$	2,17 \$
1,5 litre	2,91 \$	3,14 \$	3,01 \$	3,24 \$
2 litres	3,83 \$	4,13 \$	3,94 \$	4,24 \$
4 litres	7,36 \$	7,96 \$	7,58 \$	8,18 \$

2,00 % de matière grasse

Contenant	Prix au détaillant minimum	Prix au détaillant maximum	Prix à domicile minimum	Prix à domicile maximum
1 litre	1,88 \$	2,03 \$	1,96 \$	2,11 \$
1,5 litre	2,82 \$	3,05 \$	2,92 \$	3,15 \$
2 litres	3,70 \$	4,00 \$	3,81 \$	4,11 \$
4 litres	7,12 \$	7,72 \$	7,34 \$	7,94 \$

1,00 % de matière grasse

Contenant	Prix au détaillant minimum	Prix au détaillant maximum	Prix à domicile minimum	Prix à domicile maximum
1 litre	1,81 \$	1,96 \$	1,89 \$	2,04 \$
1,5 litre	2,72 \$	2,95 \$	2,82 \$	3,05 \$
2 litres	3,57 \$	3,87 \$	3,68 \$	3,98 \$
4 litres	6,86 \$	7,46 \$	7,08 \$	7,68 \$

0,00 % de matière grasse

Contenant	Prix au détaillant minimum	Prix au détaillant maximum	Prix à domicile minimum	Prix à domicile maximum
1 litre	1,75 \$	1,90 \$	1,83 \$	1,98 \$
1,5 litre	2,63 \$	2,86 \$	2,73 \$	2,96 \$
2 litres	3,47 \$	3,77 \$	3,58 \$	3,88 \$
4 litres	6,65 \$	7,25 \$	6,87 \$	7,47 \$

Les prix maximums ne s'appliquent pas aux laits « UHT », « biologique » et « à valeur ajoutée ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le 28 janvier 2013.